

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 38



N°029

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 MARS 2024**

**L'AN deux mille vingt-quatre, le 07 mars**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 1 mars 2024, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil municipal à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie-Amélie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, NAULEAU Pierre-Yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NEDELEC Soizig.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO  
Monsieur Jérôme LEGENDRE  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Christiane DESCAMPS  
Madame Solène DA SILVA  
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Monsieur Jean-Paul GILLY  
Madame Nadège NIFEUR  
Madame Fatima YAOU  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Madame Ling LENZI  
Madame Marie-Françoise MESSEZ  
Monsieur Samuel MARTIN  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Madame Véronique DAUVERGNE  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Pierre SACK  
Monsieur Gilbert FAUCHEUX  
Monsieur Marc GUERRIEN  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

---

Secrétaire de séance : Pierre SACK

---

**OBJET : Subventions de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2024****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur José LESERRE,

Vu le Règlement (UE) no 651/2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 6 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 issu de la rédaction de la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 qui autorise les communes à verser des subventions aux associations ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2001 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 10 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le budget primitif 2024 de la commune ;

Vu les conventions de partenariat entre la commune et certaines associations ;

Considérant que la Commune soutient le développement de la vie associative locale par l'attribution de subventions de fonctionnement.

Adoption à l'unanimité par 49 pour , 1 ne prend pas part au vote ( Nabila DJEBBARI)

**DELIBERE :**

**APPROUVE** l'attribution, au titre de l'année 2024, de subventions de fonctionnement aux associations pour un montant de cinq-millions et quatre-vingt-treize-mille-six-cent-quarante-et-un (5 093 641 €) euros selon la répartition suivante :

SECTEUR	Nom de l'Association	Subvention 2024
DVAC	2 MONDES UN MEME DROIT A LA CULTURE	2 500,00 €
DVAC	AUBERQUARTIERS	8 000,00 €
DVAC	ACAS	3 000,00 €

DVAC	AACSSD (ASSOCIATION D'AIDE CULTURELLE ET SOCIALE DE LA SEINE SAINT DENIS)	2 500,00 €
DVAC	AIDES	1 000,00 €
DVAC	AMULOP	8 000,00 €
DVAC	ANGI	15 000,00 €
DVAC	ANIMEGAUX	6 000,00 €
DVAC	APTE	13 318,00 €
DVAC	ARFM	500,00 €
DVAC	ASEA	8 900,00 €
DVAC	ASSOCIATION FRANCO CHINOISE PIERRE DUCERF	4 500,00 €
DVAC	ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX CONGRES DES SOCIETES HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES	500,00 €
DVAC	ASSOCIATION POUR LE SOUVENIR DES FUSILLES DU MONT VALERIE ET DE L'ILE DE FRANCE	500,00 €
DVAC	ATELIER DEBROUILLE	700,00 €
DVAC	AUBERCORP	500,00 €
DVAC	AVISEA	500,00 €
DVAC	BARCO A VELA	1 000,00 €
DVAC	BRIGHT SCHOOL	4 000,00 €
DVAC	BUREAU DES HEURES INVISIBLES	1 000,00 €
DVAC	C4 UNITED	12 000,00 €
DVAC	COLLECTIF REBONDS	1 000,00 €
DVAC	COMME UN AIR DE FAMILLE	1 100,00 €
DVAC	COMPAGNIE TERRAQUEE	1 000,00 €
DVAC	CULTURES DU CŒUR	1 000,00 €
DVAC	DE TOUT CŒUR	500,00 €
DVAC	ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE FRANCE	1 000,00 €
DVAC	EPICEAS	13 000,00 €
DVAC	ESPACES	1 000,00 €
DVAC	ETOILES D'AUBER	1 050,00 €
DVAC	FAFALY ACTIONS CITOYENNES	350,00 €
DVAC	JARDIN A TOUS LES ETAGES	500,00 €
DVAC	LA CLE DU SOL	1 500,00 €
DVAC	LA CLEF DES ARTS	500,00 €
DVAC	LA CROIX ROUGE	1 500,00 €
DVAC	LA PEPINIERE	1 000,00 €
DVAC	LA SAUGE	2 500,00 €
DVAC	LACIM	1 000,00 €
DVAC	LANDYKADI	1 000,00 €
DVAC	LE JARDIN DES NOYERS	1 000,00 €
DVAC	LE SOUFFLE DES OLIVIERS	500,00 €
DVAC	LE REVE ETOILE D'ALBAN	1 000,00 €
DVAC	LES ARTISTES DES COULEURS ET DE LA DIVERSITE ( ACD)	2 500,00 €
DVAC	LES IMPACTRICES	1 000,00 €

DVAC	LES RESTOS DU CŒUR	4 000,00 €
DVAC	LES VELOS DE LA BRECHE	2 500,00 €
DVAC	LES VERTS DE TERRE	500,00 €
DVAC	MAISON DES LANGUES ET DE LA CULTURE	35 000,00 €
DVAC	MEDUZ	500,00 €
DVAC	MISSION 93 ESA ( entraide scolaire amicale)	1 000,00 €
DVAC	PARENTS INDEPENDANTS HUGO BALZAC STENDHAL (PIHBS)	1 000,00 €
DVAC	POINT DE RASSEMBLEMENT	500,00 €
DVAC	POUR NOS ENFANTS ICI ET MAINTENANT	2 000,00 €
DVAC	PROTECTION CIVILE	5 000,00 €
DVAC	RIRE D'ENFANTS	1 000,00 €
DVAC	SECOURS POPULAIRE	1 750,00 €
DVAC	SINEQUANONE	2 500,00 €
DVAC	SOCIETE D'HISTOIRE ET DE LA VIE	2 650,00 €
DVAC	TOUS ENSEMBLE C NOUS	1 500,00 €
DVAC	UFC QUE CHOISIR	500,00 €
DVAC	UNE OASIS DANS LA VILLE	3 000,00 €
DVAC	VACANCES ET FAMILLE	2 500,00 €
DVAC	WHITAKER PEACE	5 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>202 818,00 €</b>
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS (ACTIVITES TEMPS SCOLAIRE)	7 000,00 €
Direction des Sports	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA JEUNESSE D'AUBERVILLIERS	112 800,00 €
Direction des Sports	AUBER DANSE DE SALON	500,00 €
Direction des Sports	AUBER'BAD	2 640,00 €
Direction des Sports	AUBERFIT	2 000,00 €
Direction des Sports	AUBERVILLIERS AVENIR BASKET BALL( AABB)	112 800,00 €
Direction des Sports	BAMBAS CAPOEIRA	500,00 €
Direction des Sports	BOXING BEAT	20 680,00 €
Direction des Sports	CLUB INDANS CITE	32 900,00 €
Direction des Sports	CMA ACTIVITES SUBAQUATIQUES	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA AIKIDO	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA ATHLE	9 000,00 €
Direction des Sports	CMA BRIDGES	500,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME	94 100,00 €
Direction des Sports	CMA CYCLISME( ACTIVITES TEMPS SCOLAIRES)	6 500,00 €
Direction des Sports	CMA ECHECS	2 820,00 €
Direction des Sports	CMA FOOTBALL FSGT	3 760,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE	15 580,00 €
Direction des Sports	CMA GYMNASTIQUE ( ACTIVITES TEMPS SCOLAIRES)	5 580,00 €
Direction des Sports	CMA HANDBALL	112 800,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU	29 960,00 €
Direction des Sports	CMA JUDO JU JIT SU ( ACTIVITES TEMPS	5 770,00 €

	SCOLAIRES)	
Direction des Sports	CMA NATATION	28 200,00 €
Direction des Sports	CMA PLEIN AIR	4 700,00 €
Direction des Sports	CMA QWAN KI DO ( CMA QKD)	3 000,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS	22 800,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS (ACTIVITES TEMPS SCOLAIRES)	5 400,00 €
Direction des Sports	CMA TENNIS DE TABLE	2 350,00 €
Direction des Sports	FLASH BOXING D'AUBER	2 350,00 €
Direction des Sports	FOOTBALL CLUB MUNICIPAL D'AUBERVILLIERS	329 000,00 €
Direction des Sports	KARATE CLUB D'AUBERVILLIERS	1 000,00 €
Direction des Sports	KUNG FU BOXING CLUB	1 880,00 €
Direction des Sports	RAND AUBER	1 130,00 €
Direction des Sports	RELAIS CREOLE	1 000,00 €
Direction des Sports	TAEKWONDO AUBERVILLIERS GENIUS SPIRIT	1 800,00 €
Direction des Sports	TOP FORME	4 200,00 €
Direction des Sports	TOTOF MUAY THAI	5 000,00 €
Direction des Sports	UNIROLLER	500,00 €
Direction des Sports	VOLLEY DETENTE D'AUBERVILLIERS ( VDA)	1 130,00 €
Direction des Sports	X- TREM'SPORTS	18 800,00 €
Direction des Sports	YOGA ET BIEN ETRE	500,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 020 450,00 €</b>
Direction des Affaires Culturelles	ACCORDÉON CLUB	4 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	AUBERFABRIK	4 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	BIG IMMERSIVE PRODUCTION	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CAPA	150 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CENTRE D'ART YGREC	3 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CENTRE DES ARTS DE LA PAROLE	10 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	CINEMA LE STUDIO	268 700,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE ABEL	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE ETINCELLES	9 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE GYNTIANA	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	COMPAGNIE SAPIENS BRUSHING	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	DECOR SONORE	2 000,00 €
Direction des Affaires	ENCORMELE	500,00 €

Culturelles		
Direction des Affaires Culturelles	FRICHTI CONCEPT	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	KIALUCERA	500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA FINE COMPAGNIE	1 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LA VILLA MAIS D'ICI	12 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LE HOULOC	5 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	L'ECLUSE 4 CHEMINS	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ALLUMEURS	3 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES ANGES MI-CHUS	1 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES DEMAINS QUI CHANTENT	1 300,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES GRANDES PERSONNES	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES LABORATOIRES D'AUBERVILLIERS	62 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES POUSSIÈRES	26 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	LES SOUFFLEURS	12 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	MELIADES	2 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	TEATRO A CHIAMATA Sigle TAC TEATRO	1 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	THEATRE DE LA COMMUNE	487 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	VILLES DES MUSIQUES DU MONDE	210 000,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZEBULINE	2 500,00 €
Direction des Affaires Culturelles	ZINGARO	50 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 339 000,00 €</b>
Prévention et Sécurité	A TRAVERS LA VILLE	40 560,00 €
Prévention et Sécurité	CENTRE DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT ( CDAD )	750,00 €
Prévention et Sécurité	CIDFF	9 150,00 €
Prévention et Sécurité	ASSOCIATION JURISTES SECOURS BERBERES	2 500,00 €
Prévention et Sécurité	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME (LDH )	9 000,00 €

Prévention et Sécurité	ASSOCIATION LEO LAGRANGE POUR LA DEFENSES DES CONSOMMATEURS	5 154,00 €
Prévention et Sécurité	SOS VICTIMES 93	8 700,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>75 814,00 €</b>
Direction de l'Animation Sociale	CITE DE LA MUSIQUE PHILHARMONIE	7 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>7 000,00 €</b>
Commerce	MAISON DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	5 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>5 000,00 €</b>
Petite Enfance	Envoludia	81 127,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Scoubidou	317 688,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Doubidou	239 740,00 €
Petite Enfance	IEPC/ Tillon (Pipoca)	264 740,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>903 295,00 €</b>
Education - Enfance	Programme de Réussite Educative	65 000,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>65 000,00 €</b>
Jeunesse	OMJA	1 429 970,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>1 429 970,00 €</b>
Action Sociale Logement	SOLIHA EST PARISIEN	37 694,00 €
Action Sociale Logement	ADIL	7 600,00 €
<b>Sous Total</b>		<b>45 294,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 093 641,00 €</b>

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2024.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents permettant l'exécution de la présente délibération.

**DIT** que le Directeur Général des Services est chargé de l'application de la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département.

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 11/03/24**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20240307-lmc134735-DE-1-1**

**Publiée le : 11/03/24**

Le Maire,

Karine FRANCLET





**Certifiée exécutoire : 11/03/24**

